

L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DE L'AMIANTE ET DES RÉSIDUS MINIERS AMIANTÉS

Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)

Préparé par
La municipalité de Tring-Jonction



Déposé le
11 février 2020

Introduction

Dans le cadre du dossier du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement portant sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés, la Municipalité de Tring-Jonction désire déposer un mémoire pour exprimer son point de vue vis-à-vis l'exploitation des résidus miniers amiantés relativement à l'importance économique de la valorisation de ceux-ci ainsi que de l'intérêt d'un cadre de valorisation des résidus miniers précis, uniforme et juste. En effet, plusieurs haldes de résidus miniers amiantés se retrouvent sur la partie ouest du territoire de la Municipalité de Tring-Jonction.

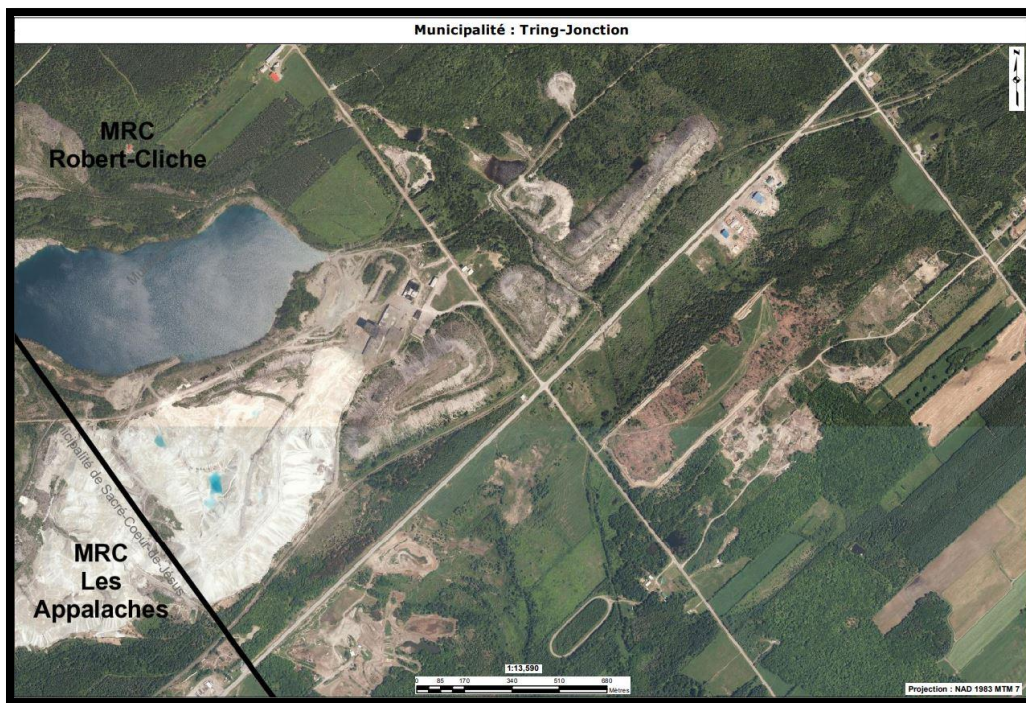


Figure 1: Photographie aérienne (2015) des résidus miniers à Tring-Jonction

Importance économique

Très grand moteur économique pour la municipalité, c'est dans les années 1950 que la « Carey Canadian Mine » débute l'exploitation de l'amiante dans notre secteur. Jusqu'en 1986, année de la fermeture de la mine, il s'agit du plus grand employeur sur le territoire de la municipalité. Depuis ce temps, c'est la régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante qui s'occupe de valoriser ce territoire de 416 hectares. Cette

régie, regroupement des municipalités de Saint-Jules, Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Séverin, Sacrée-cœur-de-Jésus et East-Broughton, a pour mission d'offrir les conditions nécessaires et des emplacements de choix pour l'établissement de nouvelles industries dans la région. Sur ces 416 hectares, pas moins de 269 hectares se situent à l'intérieur des limites de la municipalité de Tring-Jonction. Il va sans dire que la valorisation de ces résidus miniers serait un grand moteur économique pour la région.

La municipalité de Tring-Jonction est d'avis que cette valorisation serait créateurs d'emplois de qualités et bien rémunérés pour la population régionale, coïncidant avec le portrait de la main-d'œuvre sur notre territoire. Effectivement, 38% des travailleurs et travailleuses de la municipalité se retrouvent dans le domaine d'emploi de la fabrication (ouvrier), tandis que 26,1 % (15 à 34 ans) et 25 % (35 à 64 ans) de la population détient un diplôme d'études professionnelles ou d'École de métiers. En prenant en compte la création d'emplois de qualités sur notre territoire à l'aide de projets d'envergures, la municipalité souhaite renverser la tendance actuelle dans laquelle 46,7 % des emplois de la population se retrouvent à l'extérieure du territoire de la municipalité. Nous en serions extrêmement fiers de pouvoir offrir des emplois de qualités à nos citoyens et citoyennes. De cette façon, cela offrirait l'opportunité à la municipalité de continuer son développement socio-économique qui est en croissance constante depuis 25 ans.

D'ailleurs lors de l'adoption de son nouveau plan d'urbanisme en 2015, la municipalité a décidé de prendre comme grande orientation, par rapport au développement socio-économique, d'« *Établir des conditions favorables au développement socio-économique de Tring-Jonction* ». Pour ce faire, l'un des objectifs établis est d'encourager le développement industriel et commercial innovateur ainsi que les domaines créateurs d'emplois. Par rapport à l'exploitation des ressources, nous voulons « *Favoriser l'exploitation des ressources naturelles en fonction des potentiels et des contraintes du milieu* ». Pour y arriver la municipalité a établi comme objectif d'encadrer les projets liés à l'extraction des ressources minérales afin d'assurer une bonne cohabitation des différents usages du territoire. Cette perspective se transpose intégralement à notre opinion quant au sujet abordé dans ce dossier du BAPE.

Importance d'un cadre de valorisation

Étant donné la proximité des haldes de résidus amiantés des périmètres urbains, non seulement pour notre municipalité, mais pour celles de la région (notamment Thetford Mines) il nous apparaît évident que la présence d'un cadre normatif est essentielle pour la cohabitation harmonieuse de ces activités. Toutefois, ce cadre devra être précis et uniforme pour tous les sites d'exploitation au Québec, notamment en matière d'analyses de qualité de l'atmosphère, de l'eau et des sols. Par exemple, la mise en place d'un observatoire régional, tel que celui déjà en fonction à Sept-Îles, serait favorable pour s'assurer d'un suivi constant et équitable. Souvent, la complexité des cadres normatifs apporte des coûts exorbitants lors de l'application de ceux-ci. Pensons notamment aux travaux de génie civil dans nos municipalités qui engendrent de plus en plus de dépenses importantes étant donné la présence de nombreux règlements et normes excessives. Pour nous, le plus grand avantage de l'implantation de nouvelles activités de valorisation de ces résidus est sans doute le désamiantage des haldes. Si la présence d'un cadre réglementaire trop restrictif en venait à décourager ces activités, nous en serions tous perdants.

En conclusion, la municipalité de Tring-Jonction souhaite réitérer sa vision quant à l'exploitation de l'amiante : nous reconnaissons les effets néfastes de son exploitation dans les années passées et des conséquences reliés à un manque d'encadrement de ces activités. Nous avons maintenant la possibilité, grâce à ce processus du BAPE, de trouver une façon sécuritaire d'exploiter et de travailler avec ces haldes de résidus amiantés. Profitons de la situation pour développer un cadre de valorisation sécuritaire pour la population, équitable pour tous, réaliste et sécuritaire pour les industries qui nous permettra, dans la mesure du possible, de « *désamiantiser* » ces amas qui, depuis trop longtemps, jonchent nos territoires.